



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création à Paris (75) d'un crématorium de 4 appareils, une chambre funéraire et d'un parc de stationnement souterrain d'environ 60 places

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

La Société des Crématoriums Parisiens

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alain Pouget

RCS / SIRET

8 5 2 2 0 1 7 7 1 0 0 0 1 5

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématorium	Création d'un crématorium devant comprendre 4 appareils de crémations à terme
41 <sup>a</sup> . Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Parc de stationnement en sous-sol d'environ 60 places destinés aux véhicules funéraires, à ceux des familles et à ceux du personnel

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation d'un Parc Funéraire situé sur la parcelle ouest, d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, du square de la Porte de la Villette à Paris (Rue du Chemin de Fer, 19<sup>e</sup> arr.) et comprenant, d'une part, les équipements funéraires proprement dits ainsi que leurs accès, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Société des Crématoriums Parisiens, délégataire de la Ville de Paris, et, d'autre part, un jardin public, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris (cf. en annexe 4 le plan de masse de l'ensemble du projet). La moitié de la parcelle (côté rue Forceval) accueillera lesdits équipements sur une emprise de 3 000 m<sup>2</sup> : un crématorium (quatre appareils de crémations à terme), une chambre funéraire, des salles de cérémonies, un columbarium, des espaces de dispersion extérieurs et un parking souterrain d'environ soixante places. Le crématorium sera constitué, conformément à la réglementation, d'une partie publique, réservée à l'accueil des familles, et d'une partie technique, abritant l'ensemble des installations nécessaires aux activités de crémation, réservée au personnel.

L'autre moitié (côté place Auguste Baron) restera à usage de jardin public boisé tout en accueillant les accès du bâtiment (une rampe et deux cheminements nord et sud). La réalisation du crématorium donnant en effet lieu, à cette occasion, à une réhabilitation concomitante du jardin public par la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement), décrite en annexes 12 et 13.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France comportent une crémation.

Il existe actuellement un seul crématorium à Paris, situé au cimetière du Père-Lachaise. Mais celui-ci est aujourd'hui arrivé à son seuil de saturation (plus de 6 000 crémations par an depuis plusieurs années). Une restauration ainsi qu'une mise aux normes y est prévue, mais cela ne pourra pas augmenter ses capacités de crémation. Il s'agit donc de pouvoir répondre à cette demande et, ce faisant, d'assurer la continuité du service public.

L'aménagement du Parc Funéraire sur la parcelle ouest doit également permettre de désenclaver cet espace à proximité immédiate de voies qui le rendent peu attractif (le périphérique, la Porte de la Villette, les voies SNCF) et de le reconnecter au tissu urbain.

Une attention particulière est en conséquence portée à l'intégration architecturale, paysagère et environnementale du projet en phases conception, construction et exploitation. L'aménagement paysager fera l'objet d'un traitement harmonieux pour embellir ce secteur de la ville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant des équipements funéraires, la préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 14 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 26 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante : un mois d'installation de chantier et 25 mois de travaux.

Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre (chantier à faible nuisance, référence à la charte chantier propre de la Ville de Paris).

S'agissant du jardin public, les études de la DEVE de la Ville de Paris doivent encore se poursuivre. Le démarrage des travaux de réhabilitation est toutefois envisagé en 2022 et la livraison en 2023.

Une coordination des maîtrises d'œuvre et maîtrises d'ouvrage de la construction du crématorium et de l'aménagement du jardin est naturellement prévue.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité annuelle qui devrait être comprise entre 1000 crémations (phase démarrage) et environ 5000 crémations (phase d'exploitation à terme)

Le crématorium comprendra initialement deux appareils de crémation en service, nombre qui pourra évoluer jusqu'à quatre à terme, en fonction de l'évolution du besoin. Ces appareils seront installés dans un local dédié, lequel sera muni d'un dispositif d'introduction des cercueils. Un système de récupération, de traitement et de conditionnement des rejets gazeux sera installé dans un local dédié. (la filtration des rejets sera supérieure aux normes réglementaires en vigueur). Les systèmes de ventilation et de refroidissement seront situés en extérieur.

L'accès à la parcelle et la sortie des véhicules se feront directement par la rue du Chemin de Fer dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement.

En phase exploitation, un columbarium et un site de dispersion des cendres seront également exploités sur le site.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire au titre des articles L. 421-1 et R. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme et sera délivré par la Maire de Paris.

Le projet est soumis à autorisation de création d'un crématorium délivrée par le préfet après enquête publique environnementale et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques en application des articles L. 2223-40 et R. 2223-74 du code général des collectivités territoriales.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de plancher hors parking (au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme)	5 090 m <sup>2</sup>
Superficie parking (au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme)	2 191 m <sup>2</sup>
Superficie du bâtiment et des voiries	3 000 m <sup>2</sup>
Parking	Environ 60 places dont 9 PMR et 7 pour véhicules électriques
nombre de niveaux de planchers	5 (R-3 à R+1)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue du Chemin de Fer  
75019 Paris

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   2  °   23  '   21  " 65E Lat.   48  °   53  '   59  " 86N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Point d'arrivée :

Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2, nommée "Parc départemental de La Courneuve" et référencée 110020475. Elle est localisée à environ 3,8 km au Nord du terrain visé par le projet, et séparée de celui-ci par une zone entièrement urbanisée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par un APPB la plus proche, nommée « Glacis du fort de Noisy-le-Sec » et référencée FR3800418, est localisée à environ 4,6 km au Sud-Est du terrain visé par le projet. Elle est séparée de celui-ci par une zone entièrement urbanisée.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est dans le périmètre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (Arrêté n° 2012188-0006) infrastructures ferroviaires. Le projet est soumis au PPBE de la Ville de Paris 2015-2020. La zone du projet est dans le périmètre du futur PPBE de la métropole du Grand Paris en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche, nommé "Usine élévatrice des eaux (ancienne), transférée dans le parc de la Villette", est situé à environ 760 m au Sud du terrain visé par le projet. Celui-ci est donc situé en dehors du rayon de protection de 500 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dans le périmètre approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 25/02/1977 (dissolution du gypse). Nos sondages (annexe 10), notamment le DEC2 d'une profondeur de 29 m n'ont pas décelé de vide après étude des enregistrements de paramètres. De plus, ce risque est minimisé par le fait que le poids des terres excavées sera largement supérieur au poids du crématorium qui constitue un ouvrage creux. Nous classons donc ce site en aléa négligeable vis-à-vis des assurances  - approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	voir étude de pollution (présence de métaux lourds, cf. annexe 11)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 19ème arrondissement de Paris fait partie de la Zone de Répartition des Eaux des parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien (Arrêté n°2009-1028 du 31 juillet 2009).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, nommé "Ensemble urbain à Paris", est situé à environ 1,1 km au Sud-Ouest du terrain visé par le projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale "Sites de Seine-Saint-Denis". L'ensemble des sites appartenant à la ZPS constituent une superficie totale d'environ 1 157 ha et celle-ci est référencée FR1112013. Le site appartenant à la ZPS le plus proche est situé à environ 3,8 km au Nord du terrain visé par le projet (cf. plan de localisation en annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc des Buttes-Chaumont, situé à environ 1,9 km au Sud du terrain visé par le projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques m <sup>3</sup> par jour. La récupération d'eaux pluviales permettra l'arrosage des espaces végétalisés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier le pompage provisoire en vue d'assécher les fouilles à raison de 0.4 m <sup>3</sup> /heure avec rejet dans le réseau Ville n'entraîne pas de modification des masses d'eau souterraines, une convention sera réalisée entre le concessionnaire et l'entreprise titulaire du marché. En phase exploitation les remontées d'eau sont minimales, inférieures à 1m <sup>3</sup> /heure au maximum, ces dernières seront infiltrées sur la parcelle. Compte tenu des faibles remontées le projet n'est soumis ni à déclaration ni à autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0. Pour ce motif, il ne paraît donc pas susceptible de présenter des dangers ou des effets graves sur la ressource en eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quantité excédentaire en matériaux liés aux terrassements et déblais est de 36000m <sup>3</sup> et de 1500m <sup>3</sup> de terre végétale excavée et réutilisée sur site. Réutilisation sur site dans le cadre du projet d'aménagement de 1500m <sup>3</sup> de terre. Évacuation en carrière (exploitée ou en fin d'exploitation et extérieure au site) des terres non polluées (volume déterminé en fonction des études commandées). Évacuation en filières agréées de type ISDI ou assimilé ou confinement pour les terres polluées aux Hydrocarbures.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette n'appartient à aucun périmètre à portée réglementaire au regard d'éventuels intérêts écologiques et n'est pas non plus reconnu pour être habité par des espèces de flore ou de faune protégées. La phase de chantier n'aura donc pas d'incidence notable. En phase d'exploitation, les surfaces imperméabilisées (bâtiment, parking et voiries) recouvriront des parties actuellement enherbées. Mais les arbres abattus et une surface de 3000m <sup>2</sup> de pleine terre seront compensés, notamment sur site (cf. annexes 12 et 13). L'implantation d'arbres et de haies végétales à essences locales participera à la continuité écologique et au développement des habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine d'impact notable sur : • la quantité et la qualité des effluents ; • le trafic routier ; • la qualité de l'air ; • les émissions sonores, lumineuses et olfactives. Ces données montrent une absence d'incidence du projet de crématorium de Paris sur les zones appartenant au réseau NATURA 2000 les plus proches du terrain visé par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans des zones à sensibilité particulière devant être préservées et il est éloigné et séparé de telles zones du fait de sa localisation dans un environnement urbanisé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet est localisé dans le square de la Porte de la Villette. Sur ce terrain sera mis en place un fort développement d'identité végétale dans le cadre du projet, en cohérence avec les objectifs urbains définis dans le PLU et du plan biodiversité de la Ville de Paris.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sur la base du retour d'expérience, les niveaux de risques associés aux émissions atmosphériques d'un crématorium sont inférieurs aux seuils de référence. Les équipements mis en place seront performants et les émissions atmosphériques très nettement inférieures aux valeurs limite de rejet réglementaire. (cf. annexe 7). Les contrôles périodiques des rejets atmosphériques seront réalisés tous les ans au lieu de tous les deux ans.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier (estimée à 26 mois), il est prévu un passage journalier de 50 véhicules, ce qui ne présentera pas d'incidence vis-à-vis du trafic routier et donc de gêne en termes d'accès et de circulation. Pour la phase d'exploitation, l'augmentation de trafic liée au projet (trafic maximal estimé de 640 voitures par jour) est faible au regard de celui engendré par le bd Périphérique (trafic estimé à 240 000 véhicules/jour) ainsi que de la route D932 (trafic en 2018 estimé à 27 300 véhicules/jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, le faible trafic des engins de chantier, les horaires des travaux (absence de travaux la nuit et le week-end) ainsi que la distance aux habitations les plus proches (200 m) limiteront les nuisances sonores. Durant la phase d'exploitation, la partie technique du projet sera située en sous-sol, et ne générera donc pas de bruit au niveau extérieur. Les équipements émissifs seront donc les groupes extérieurs et aéroréfrigérants dans une limite constructeur de 45 dB (cf. étude de bruit en annexe 9).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, les produits de construction utilisés seront nettoyables (sans faire usage de produits d'entretien odorants) et ne seront pas à l'origine d'émissions odorantes notables.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les locaux seront ventilés selon les normes et textes en vigueur. La mise en place d'un système de traitement des fumées permettra la neutralisation des éventuelles odeurs résiduelles issues de la combustion.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du crématorium n'engendrera pas de nuisances vibratoires spécifiques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, les travaux s'effectueront pendant la journée à l'extérieur. Ils ne seront pas à l'origine de nuisances lumineuses.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du crématorium ne sera pas à l'origine de nuisances lumineuses étant donné l'absence d'activité nocturne et d'enseignes lumineuses, et sera donc conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales émissions atmosphériques seront celles générées par l'appareil de crémation mesurées annuellement. Ces émissions seront rejetées au niveau de la cheminée après avoir subi un traitement par filtration. Les émissions atmosphériques sont essentiellement composées de gaz de combustion, de poussières, de métaux, de dioxines/furanes, d'acide chlorhydrique et de Composés Organiques Volatils. Les équipements performants assureront des rejets atmosphériques très inférieurs aux valeurs limite de rejet réglementaires (cf. annexe 7).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément au plan pluie de la Ville de Paris, il est prévu pour les eaux pluviales d'abattre les 4 premiers mm de pluie (qui seront infiltrés) et de limiter le rejet au réseau à 10 l/s/ha pour la pluie décennale de référence du plan pluie. Une partie des eaux de pluie sera stockée dans des réservoirs enterrés afin d'être utilisée pour les éléments de fontainerie, l'arrosage de certains espaces verts (patios), le nettoyage des sols et les chasses d'eau. Un séparateur à hydrocarbures sera prévu pour les eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du futur crématorium sera à l'origine de rejets d'eaux usées sanitaires. Le réseau d'eaux usées sera raccordé aux collecteurs publics.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets ménagers liés au passage des familles seront triés et stockés dans des poubelles et conteneurs et éliminés via la filière de ramassage communal des ordures ménagères. Les prothèses et les orthèses collectées sur les corps des défunts seront stockés dans des conteneurs spécifiques de type non dangereux et éliminés via des filières d'élimination des métaux non ferreux conformément à la réglementation. Les déchets issus du traitement des gaz de combustion seront stockés dans des contenants hermétiques et envoyés vers un centre de déchets dangereux.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de patrimoine (monuments historiques, sites inscrits et classés au titre du paysage). Le bâtiment est semi enterré et largement végétalisé pour favoriser son intégration paysagère En cohérence avec les objectifs urbains définis dans le PLU, une grande importance sera accordée à la vocation écologique et à l'intégration paysagère du projet. La situation géographique du square et le fait qu'il soit ouvert et peu fréquenté en font aujourd'hui un espace source de mésusages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données géographiques CORINE Land Cover France, le terrain visé par le projet est situé dans une zone de « réseaux routier et ferroviaire et espaces associés ».

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site de la DRIEE, les projets suivants ont été recensés dans un rayon d'environ un kilomètre autour du projet :

- projet de réalisation d'un programme immobilier mixte (logements et activités), situé à environ 120 m au Sud-Ouest, au niveau de l'avenue de la Porte de la Villette ;
- projet de construction d'un bâtiment de type CTS (chapiteau, tente, structure) avec ses annexes pour des spectacles à environ 500 m au Sud ;
- projet de construction d'un bâtiment de maroquinerie et d'activités connexes à environ 960 m au Sud-Est.
- le projet de la Halle Magenta qui se trouve juste de l'autre côté du périphérique, sur la commune de Pantin.

Les principaux impacts pouvant être associés à un crématorium sont liés aux rejets atmosphériques. Ainsi, pour l'analyse des effets cumulés, l'évaluation se focalise sur des projets pouvant avoir des émissions atmosphériques notables. Au vu de la nature et/ou de l'absence d'évaluation environnementale nécessaire, les projets cités précédemment ne paraissent pas susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet de crématorium de Paris.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'annexe 8 présente le projet de « charte chantier à faibles nuisances » destiné à être mis en œuvre par la Société des crématoriums parisiens et les entreprises auxquelles elle aura recours durant la phase de construction du crématorium.

L'annexe 12 (notice paysagère) décrit les plantations venant compenser les abattages d'arbres prévus (sur 70 arbres présents, 68 devraient être abattus) et procède à leur répartition entre les deux maîtres d'ouvrage. Aux 2 restants, s'ajouteront 100 nouveaux arbres : 44 plantés dans l'emprise relevant de la maîtrise d'ouvrage de la SCP et 56 dans celle relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris.

L'annexe 13 (synthèse sur le jardin public, élaborée par la Ville de Paris) confirme ces éléments.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste essentiellement dans la réalisation et l'exploitation d'une construction et de ses aménagements extérieurs végétalisés dans une zone urbanisée relativement artificialisée, à proximité du Bd Périphérique et éloignée de toute zone présentant une sensibilité particulière en matière d'environnement ou de patrimoine. Il inclut au surplus la réhabilitation d'un jardin public. Il respectera la certification HQE – Bâtiment durable, le Plan Climat Air Energie et le Plan Biodiversité de la Ville de Paris. Les équipements de crémation prévus vont au-delà des exigences applicables, avec un niveau deux fois inférieur aux valeurs limites d'émission imposées par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif aux rejets atmosphériques.

Au regard de ces éléments, il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Émissions atmosphériques liées aux appareils de crémation (cette annexe est rattachée au paragraphe 6.1 et notamment aux parties concernant les risques sanitaires et les émissions atmosphériques).  
Annexe 8 : Projet de charte chantier à faibles nuisances pour les travaux du crématorium (cette annexe est rattachée au § 6.4).  
Annexe 9: Étude de bruit fournie par ALTIA (cette annexe est rattachée au § 6.1).  
Annexe 10: Étude de sol (cette annexe est rattachée au § 5).  
Annexe 11: Rapport de pollution (cette annexe est rattachée au § 5).  
Annexe 12 : Notice paysagère (cette annexe est rattachée aux § 4.1 et 6.1).  
Annexe 13 : Synthèse du jardin public Forceval (cette annexe est notamment rattachée aux § 4.1 et 6.1).

Il est précisé que l'annexe 4 se subdivise en plusieurs plans. En ce qui concerne les aménagements paysagers, les annexes 12 et 13 prévalent sur les autres annexes.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



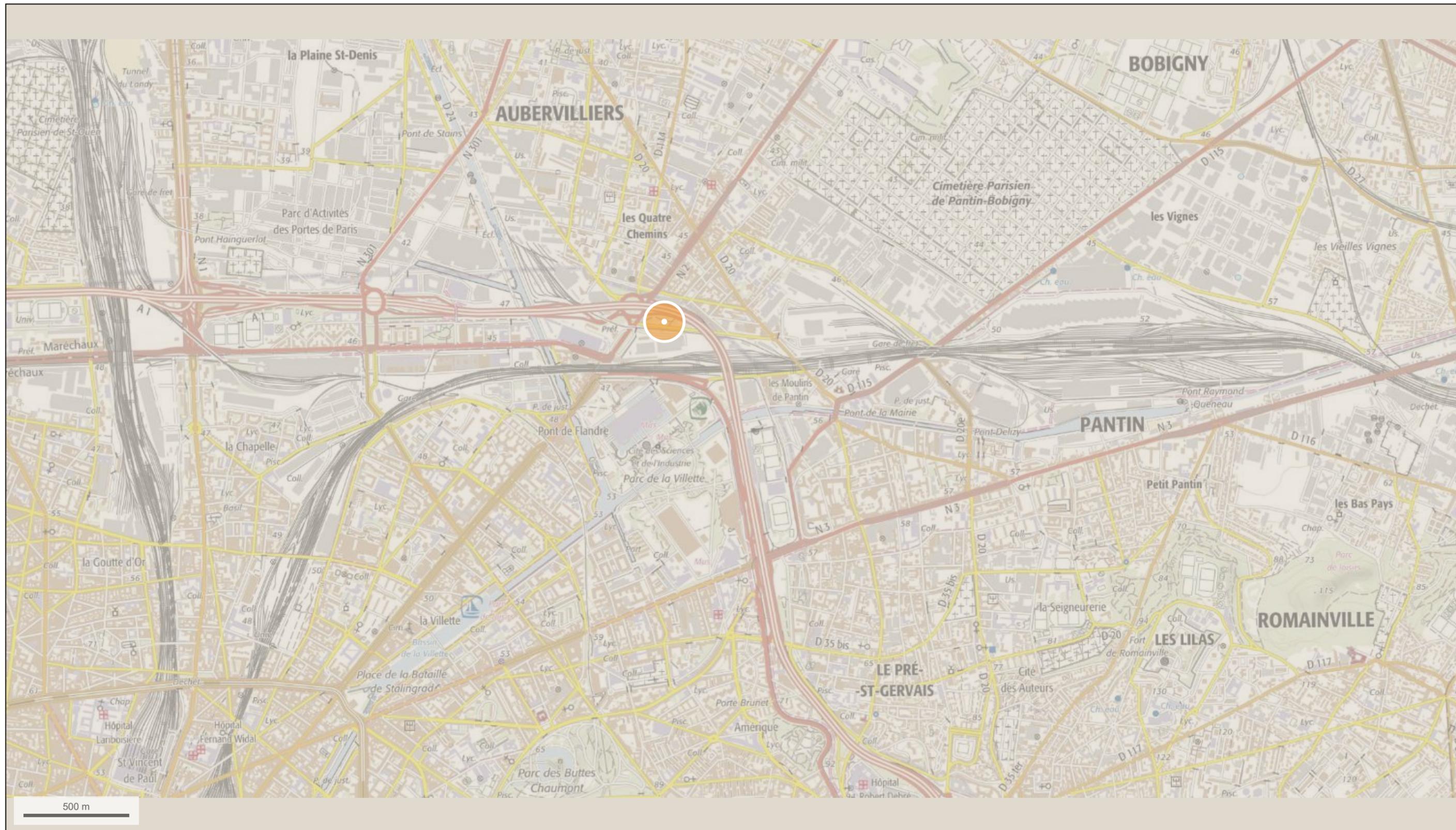
Fait à

Paris

le, 12/06/2020

Signature





© IGN 2019 - [www.geoportail.gov.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gov.fr/mentions-legales)

ANNEXE 2 - PLAN DE LOCALISATION : Square Forceval / Rue du chemin de fer Paris XIX

Longitude : 2° 23' 41" E  
Latitude : 48° 53' 45" N

## ANNEXE 3 – PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

### PHOTO DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN



JUILLET 2019

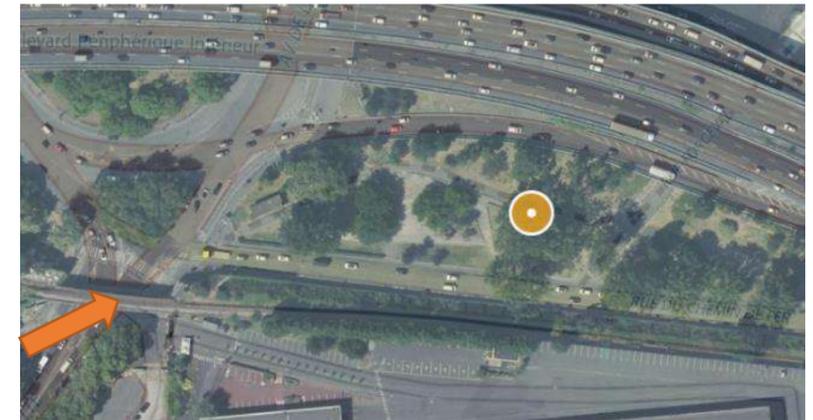
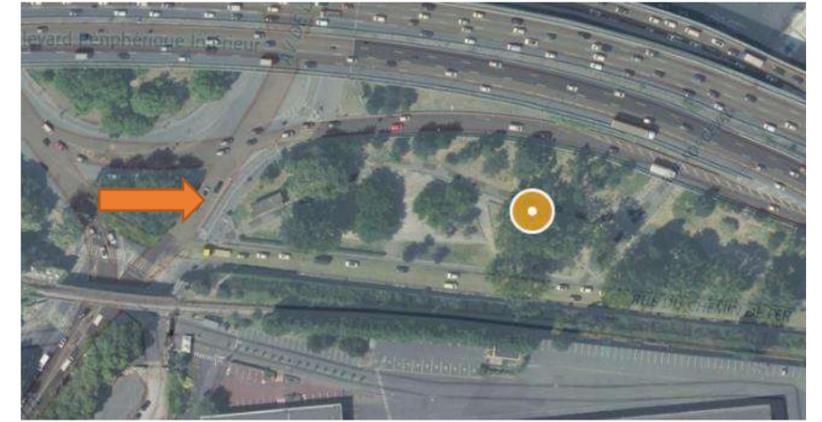


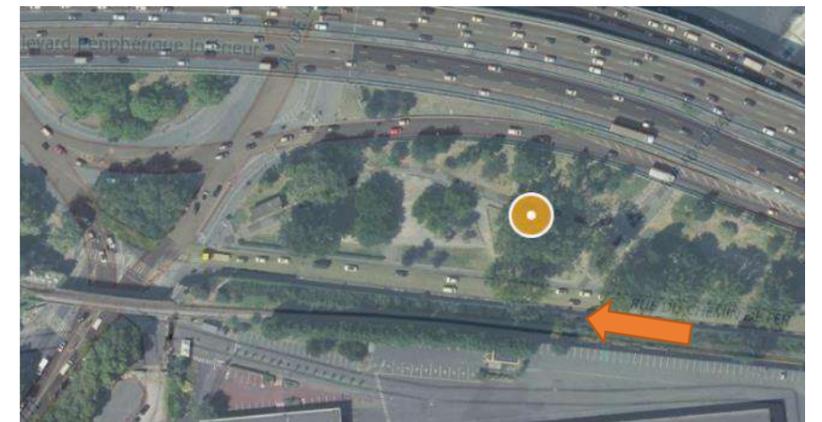
PHOTO DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN



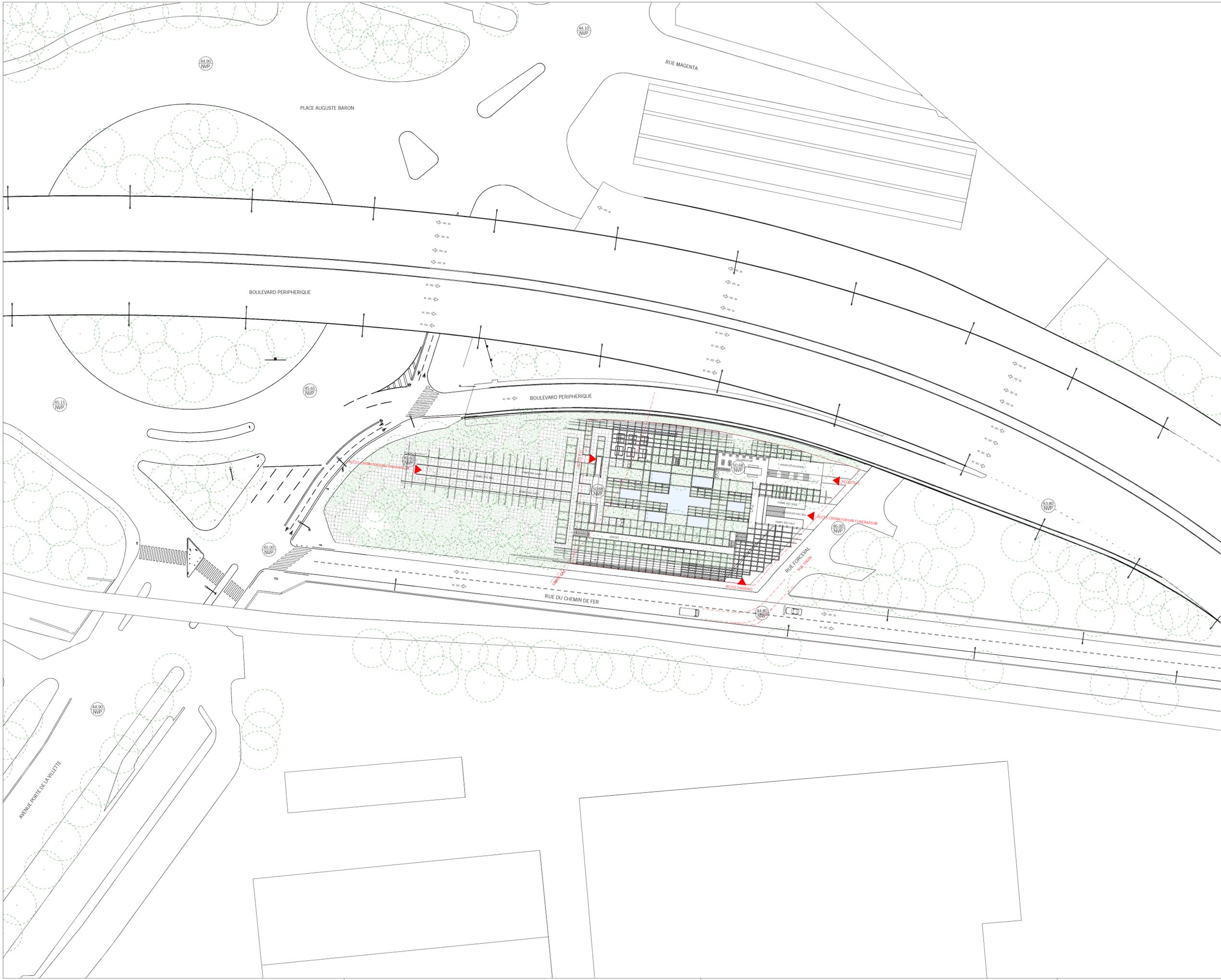
AOUT 2019



AOUT 2019



- Document à partir des données du plan de géométrie : GE 115078-39, Square Forceval.dwg datant du 21/03/2018.  
 - Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.  
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.  
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.  
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.



# OREE

PARC FUNERAIRE DE PARIS  
 Square Forceval Ouest / Rue du Chemin de Fer  
 PARIS XIX

La Société des crématorium de France	MOA
150 avenue de la libération 59270 Bailleul	
AAVP architecture - vincent parreira	MOE
11 cité de l'ameublement 75011 Paris	
BETEM ingénierie	BET structure
28 Avenue du Petit Parc 94300 Vincennes	
BETEM ingénierie	BET fluides
28 Avenue du Petit Parc 94300 Vincennes	
LAB - ingénierie	BET environnemental
52 rue Letort 75018 Paris	
BETEM ingénierie	BET VRD
28 Avenue du Petit Parc 94300 Vincennes	
BETEM ingénierie	économiste
28 Avenue du Petit Parc 94300 Vincennes	
ATELIER ROBERTA	paysagiste
8bis rue d'Annam 75020 Paris	
ALTA ACOUSTIQUE	BET acoustique
5 rue de Cléry 75002 Paris	

description  
**APD**  
 émetteur

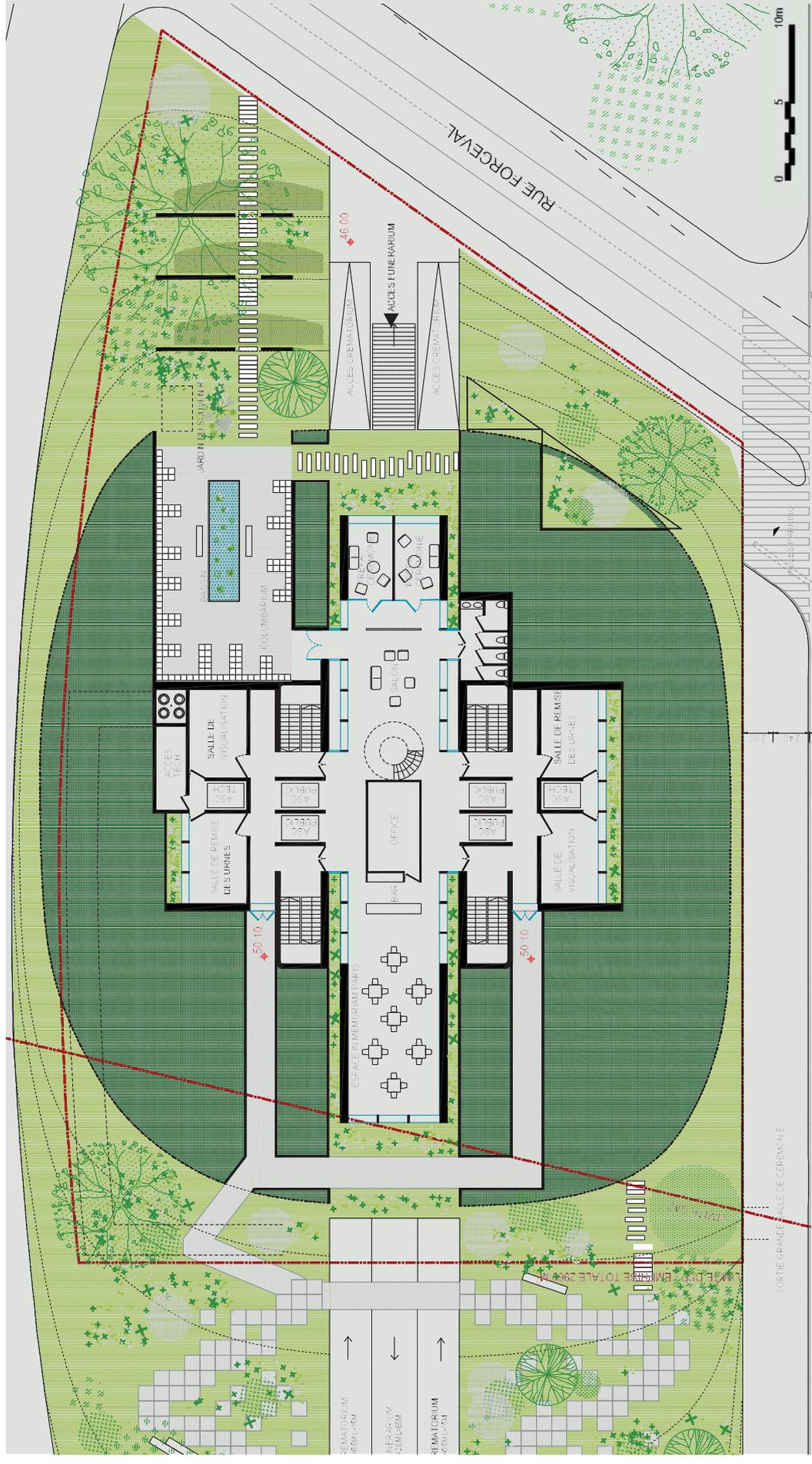
**AAVP**  
 SIGNATURE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

SIGNATURE ET CACHET DU MAÎTRE D'OUVRAGE	PROJET	OREE
	ÉMETTEUR	AAVP
	PROJET	APD
	DATE	03/04/2020
	PROJET	000
	ÉCHELLE	1 : 500
	DÉSIGN	

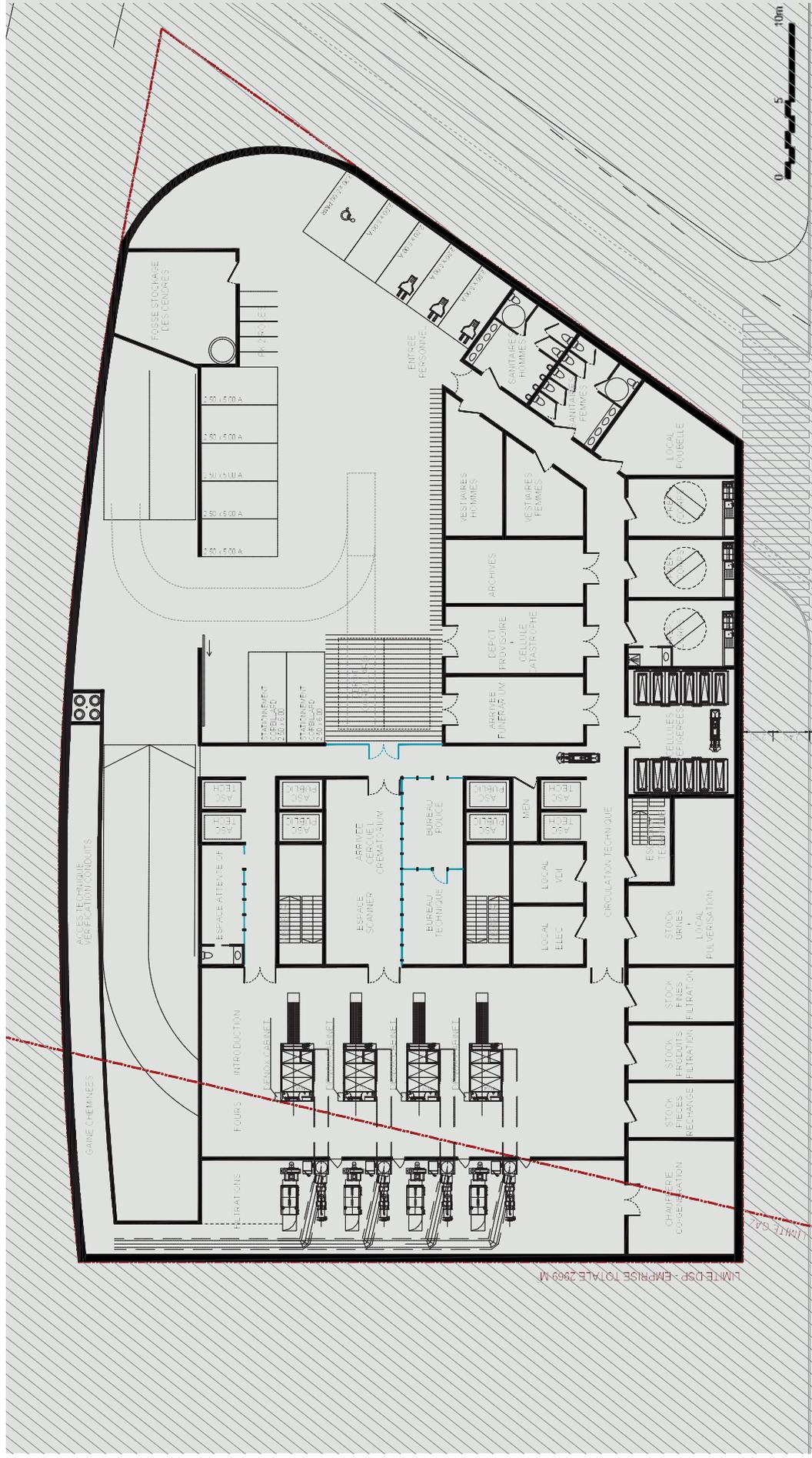




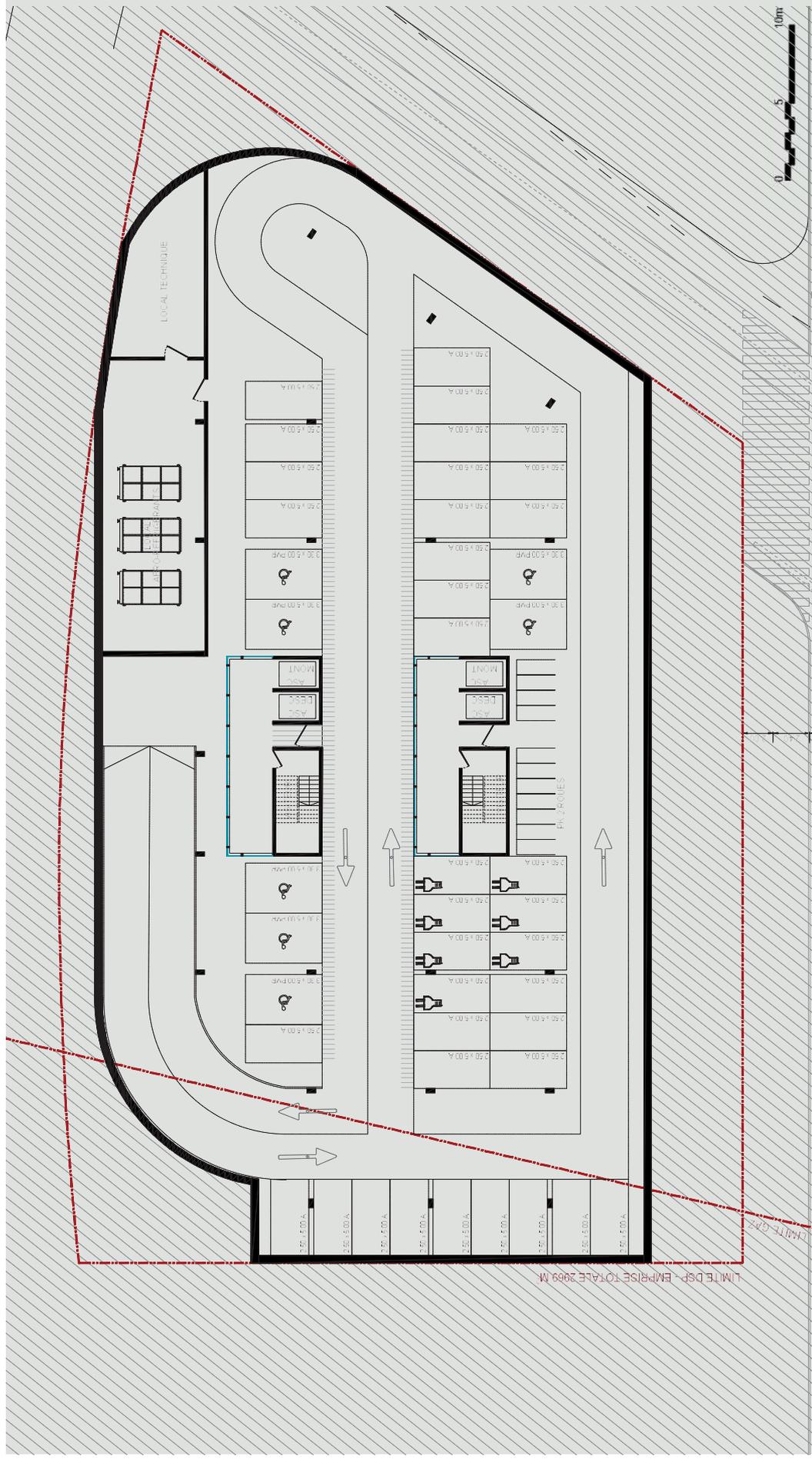
Plan de R+1



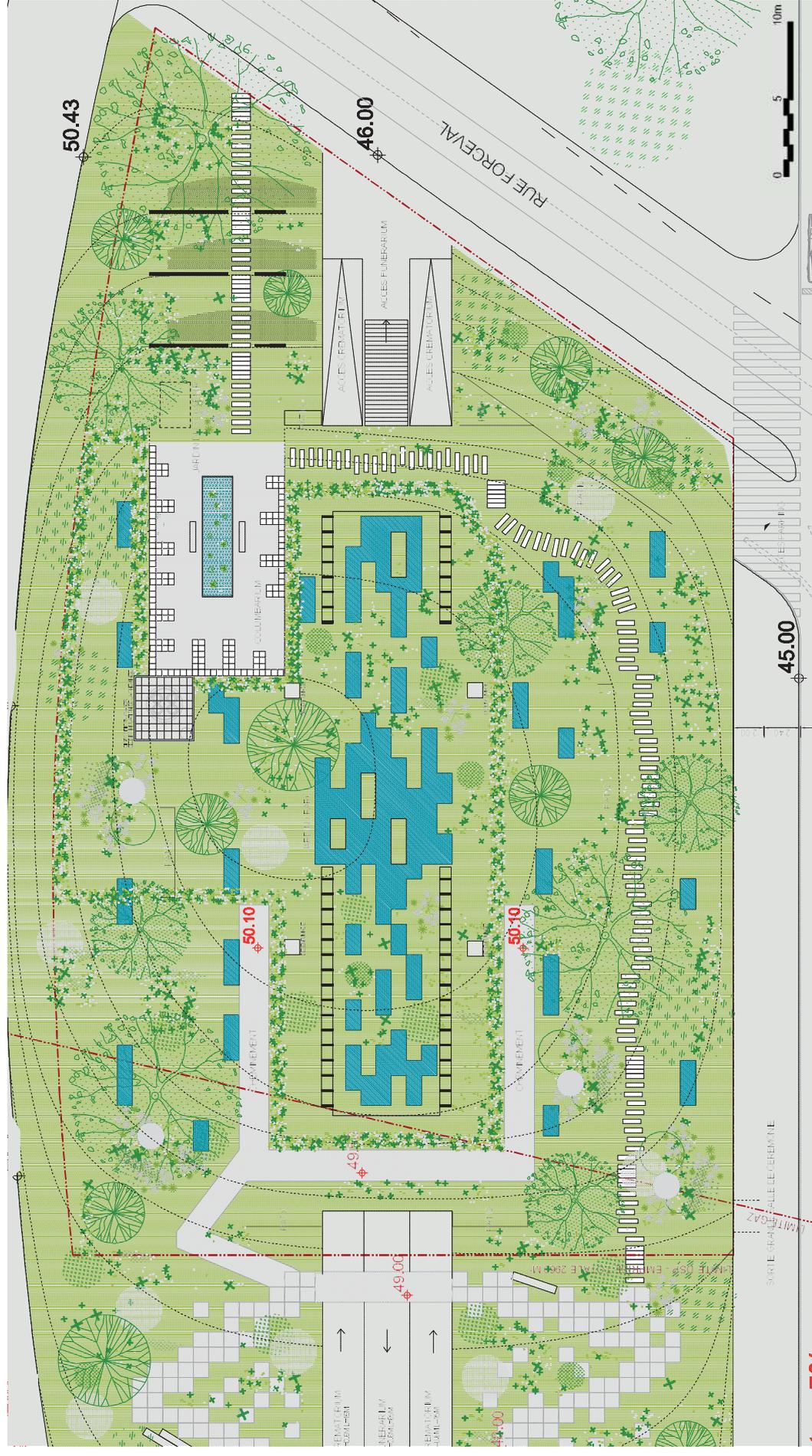
Plan du sous sol -2



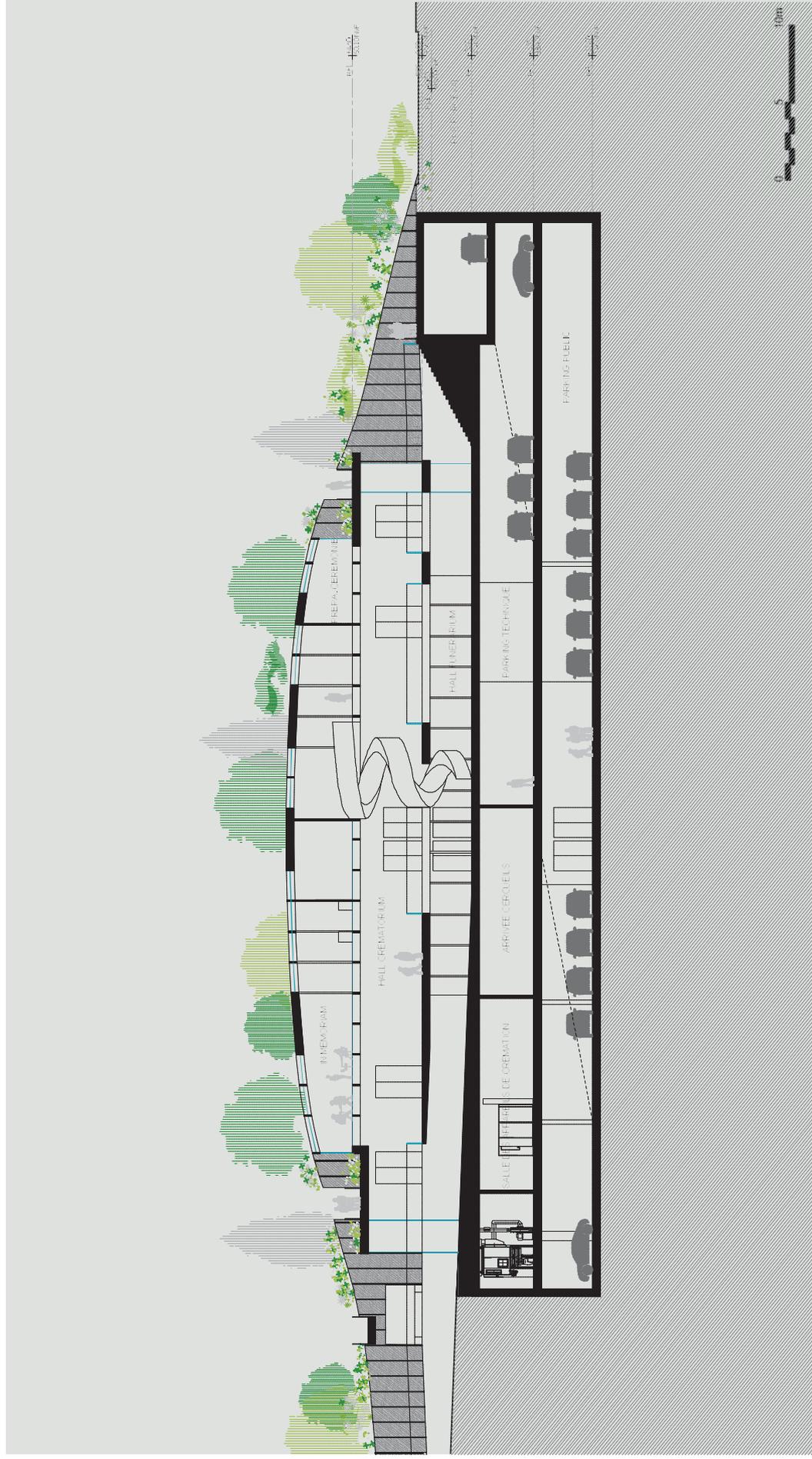
Plan du sous sol -3



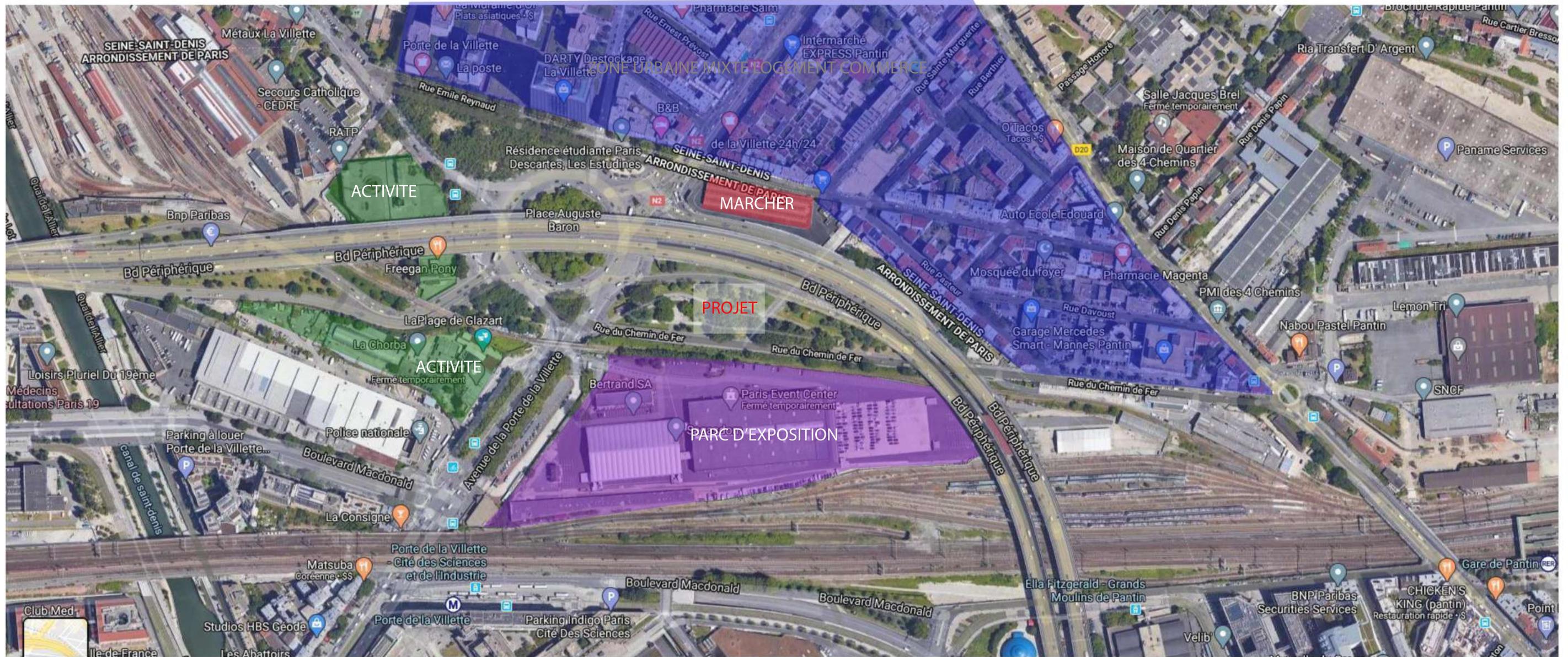
Plan de toiture

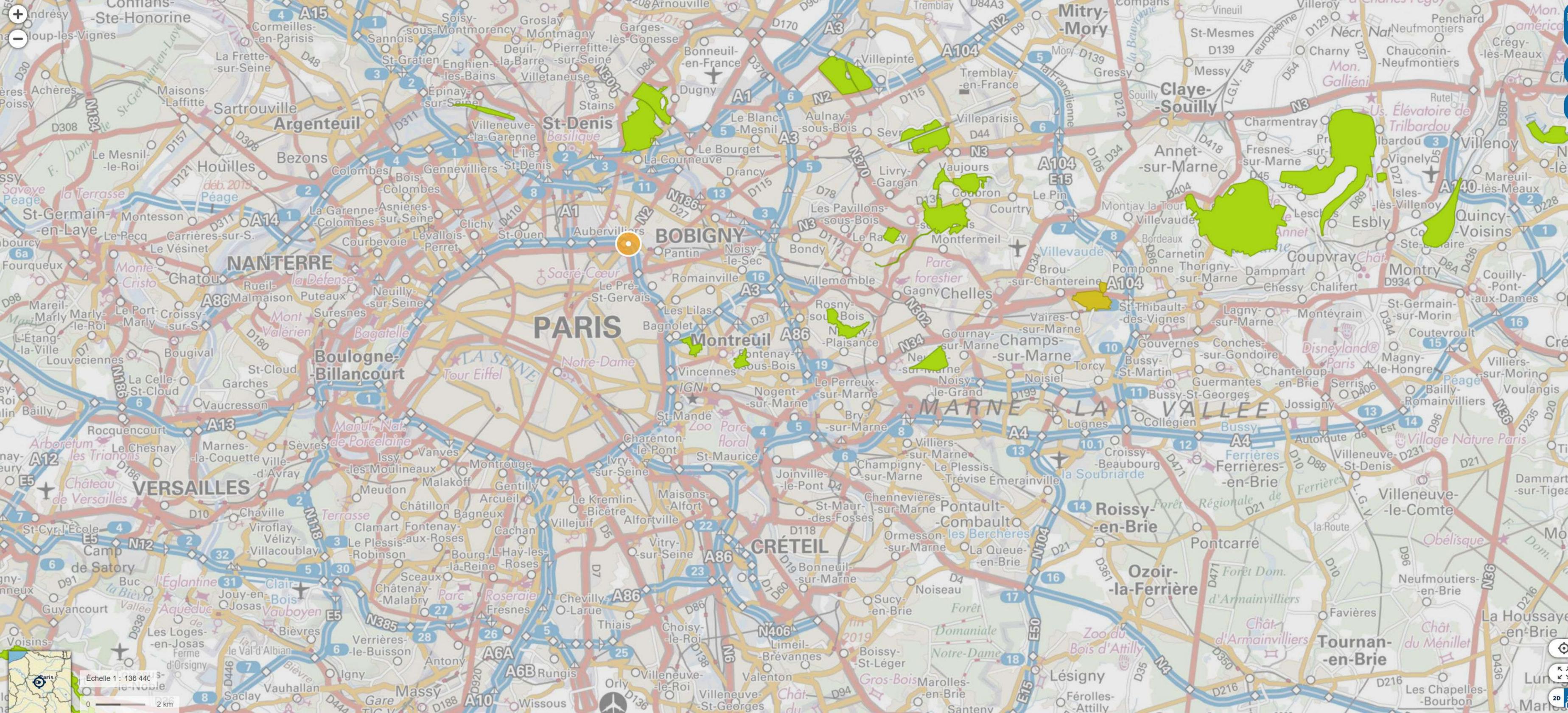


Coupe Longitudinale



# ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS





PARIS

BOBIGNY

NANTERRE

Boulogne-Billancourt

Montreuil

MARNE

LA

VALLEE

VERSAILLES

CRÉTEIL

Ozoir-la-Ferrière

Tournan-en-Brie

Echelle 1 : 136 440

0 2 km



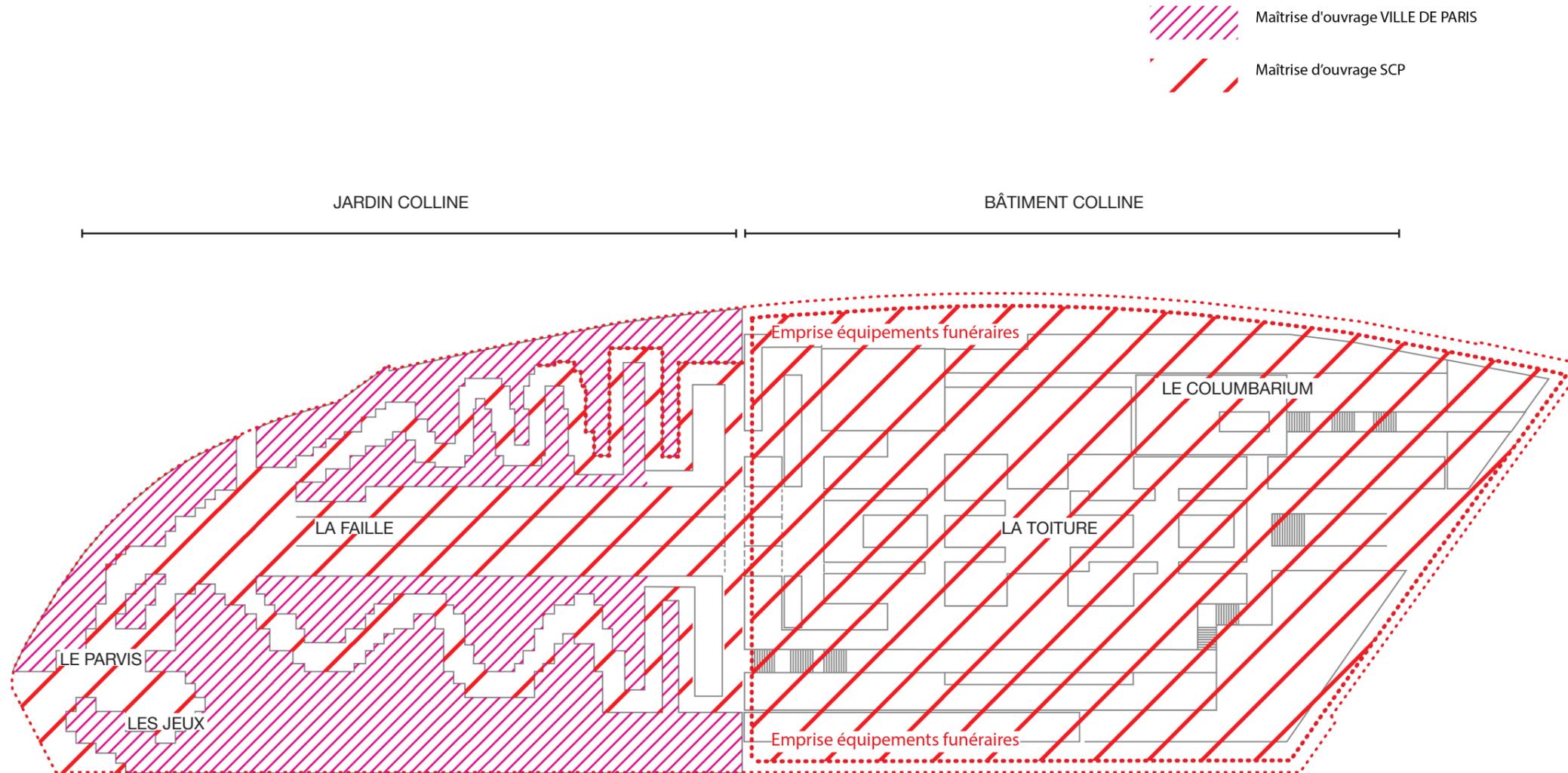
Les aménagements du projet paysager OREE comprennent :

- tous les aménagements paysagers en pleine terre sur l'emprise dédiée aux équipements funéraires situés à l'est de la parcelle
- les aménagements nécessaires à la réalisation des cheminements d'accès au bâtiment, la création du parvis et des jeux sur l'emprise à vocation de jardin public située à l'ouest de la parcelle

La réalisation des travaux de substrat et de plantation sur cette dernière emprise reste à la charge de la Ville de Paris.

Le parti pris du projet pour l'aménagement du jardin est de créer une forêt refuge qui respecte l'esprit des nouveaux espaces verts de la Ville de Paris :

- développer toutes les strates végétales (basse, intermédiaire, haute)
- travailler la diversité botanique (essences locales et adaptées aux changements climatiques)
- faire place aux dynamiques naturelles
- proposer une gestion différenciée



# PROJET

Plan général

## UN JARDIN BOISÉ COLLINAIRE

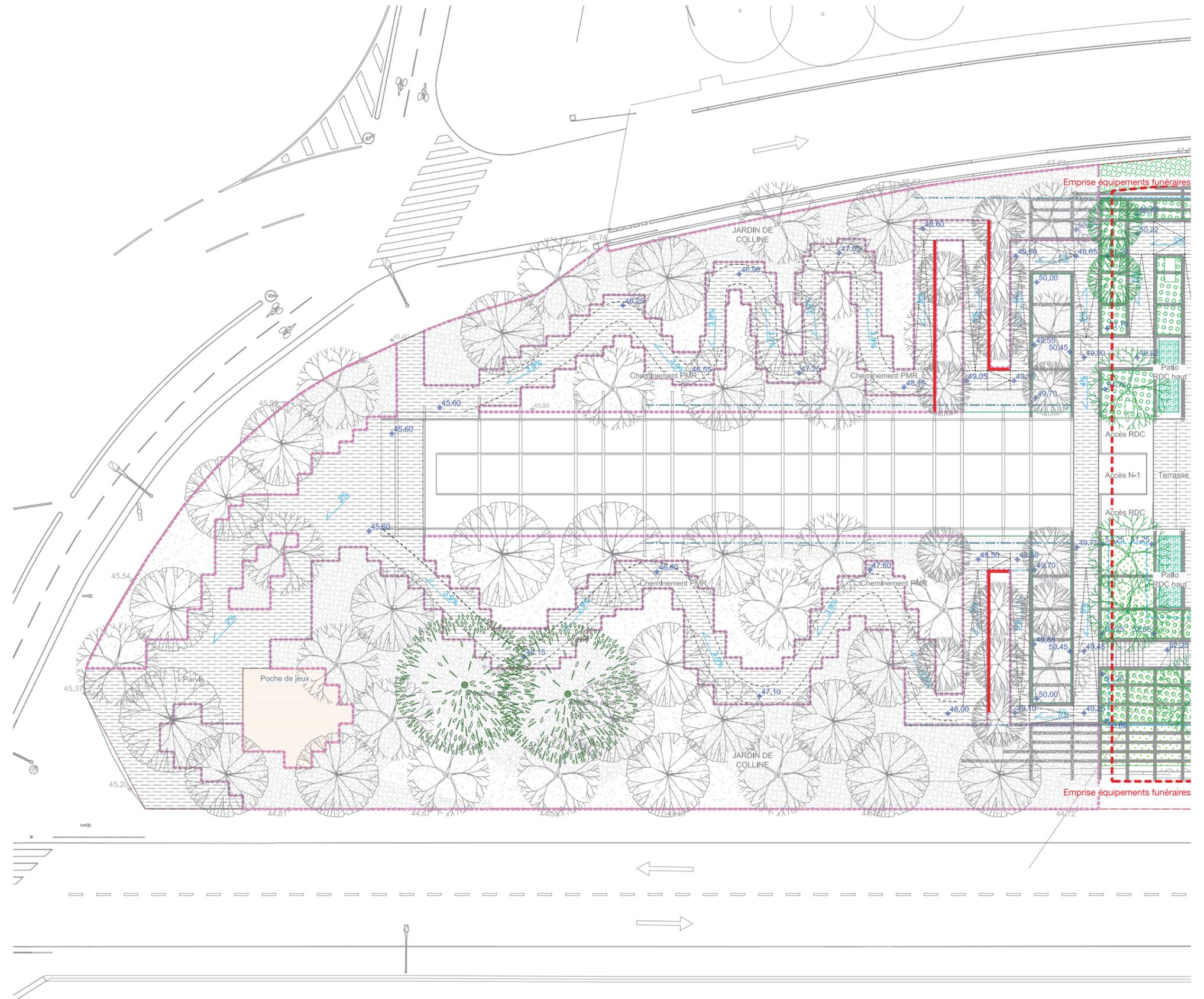
Le projet propose de considérer le bâtiment comme une colline boisée. L'enjeu du projet est de composer un jardin permettant une **juste cohabitation des usages**, entre visiteurs du crématorium, cherchant le calme et le recueillement, et riverains et promeneurs qui y trouveront des espaces de repos ou de jeux.

Les usagers du crématorium pourront ainsi profiter de cet extrait de forêt, permettant de **prendre le temps** de regagner progressivement «la ville».

Les riverains auront également accès au jardin public en pente douce situé à l'ouest de l'équipement. Deux chemins en pente douce permettront de s'élever lentement jusqu'au sommet de la colline exposée au sud et jusqu'au niveau supérieur du crématorium. Les parcours à travers la masse boisée seront ponctués d'espaces de pause au milieu de la végétation.

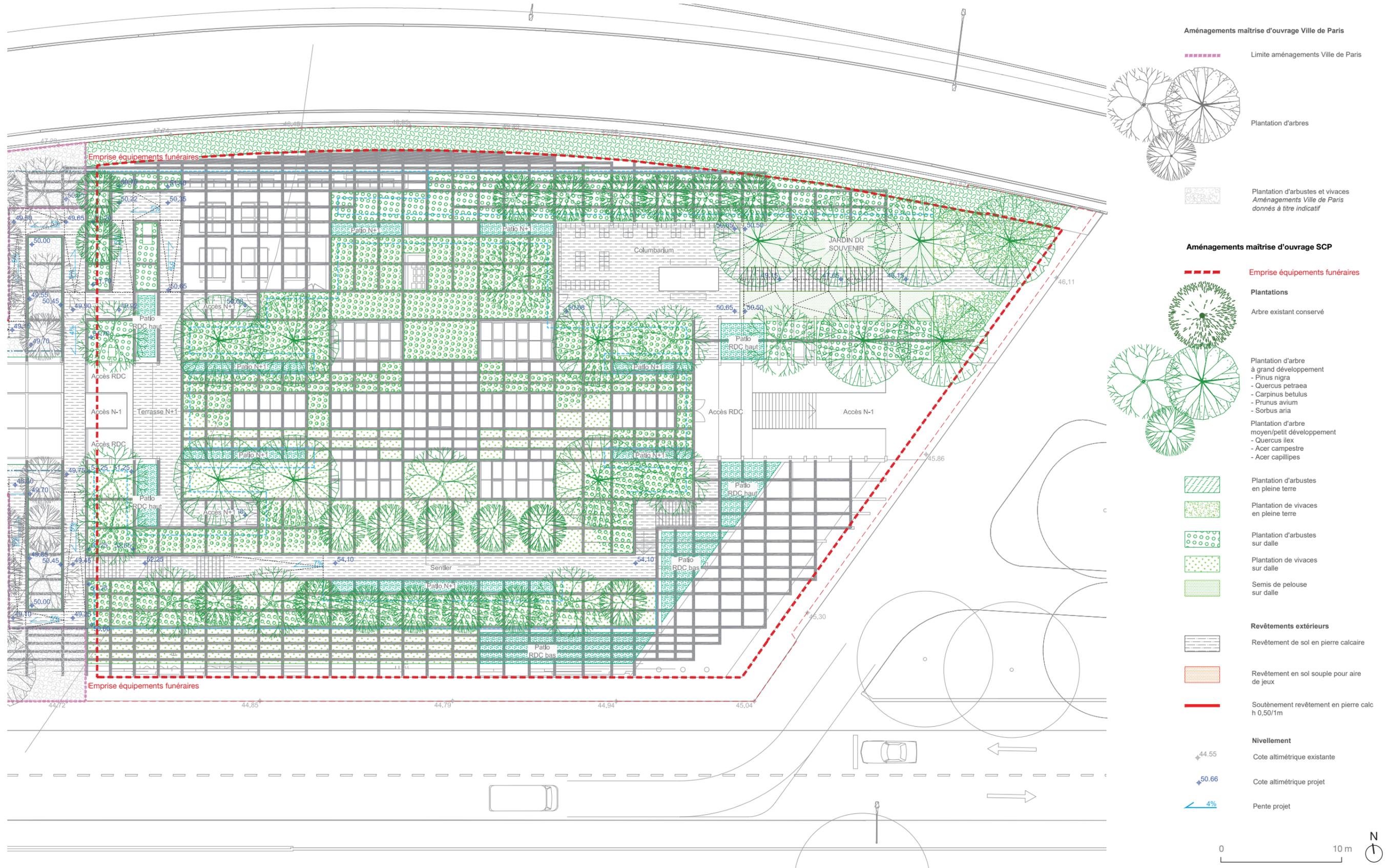
La nécessité d'accueillir des usages contrastés et néanmoins très complémentaires nous a conduits à privilégier tout particulièrement :

- **L'aspect accueillant du jardin** (mobiliers d'assises généreux, cheminements doux, transparence des vues...)
- **Des ambiances végétales singulières et remarquables**



# PROJET

Plan général



# APPROCHE VÉGÉTALE

Repérage des arbres conservés et abattus

Le projet prévoit l'abattage de 68 arbres et la préservation de deux arbres majestueux (2 grands sujets en bon état phytosanitaire).

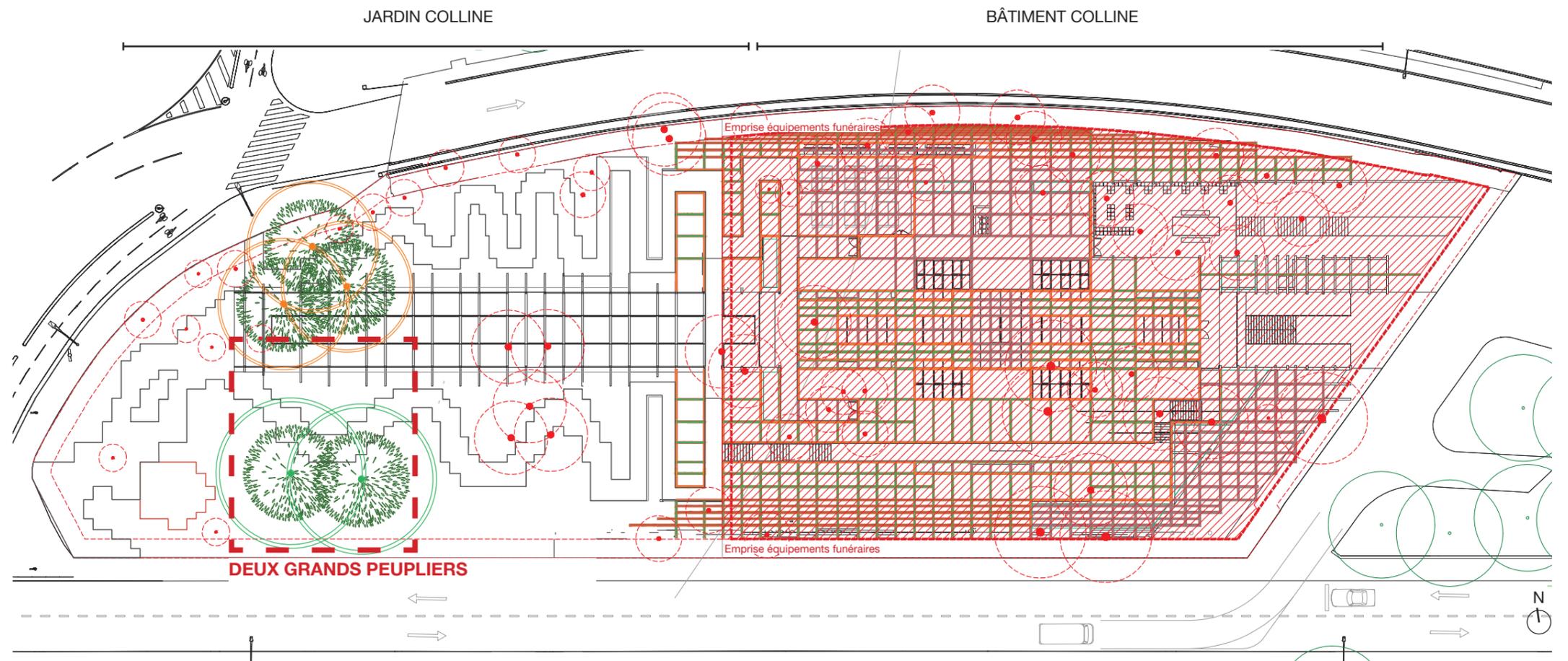
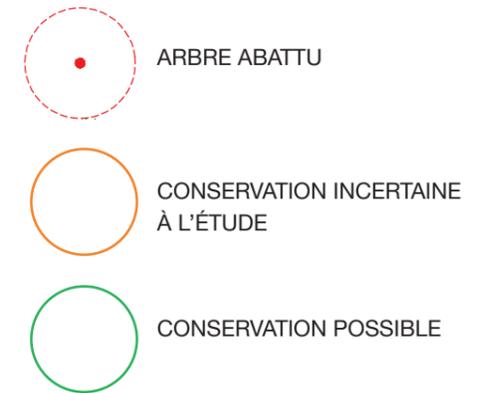
La conservation des deux peupliers à l'entrée du site ne semble pas poser de difficulté. En outre, par leur port et leur taille, ils présentent une grande valeur paysagère.

La position des arbres existants a constitué un point d'entrée et une contrainte pour le projet. Le dessin et la topographie des nouveaux cheminements et rampes respectent la cote altimétrique des collets des arbres et la distance nécessaire par rapport au tronc.

Dans le cadre du projet nous étudions la possibilité de conservation du bosquet de trois Sophoras, qui pourrait être intéressante pour mettre en valeur l'entrée du site. Cependant les impératifs d'aménagement des cheminements PMR ne nous permettent pas aujourd'hui de pouvoir garantir leur conservation.



Des sujets majestueux à l'entrée du site



# APPROCHE VÉGÉTALE

Bilan arboré

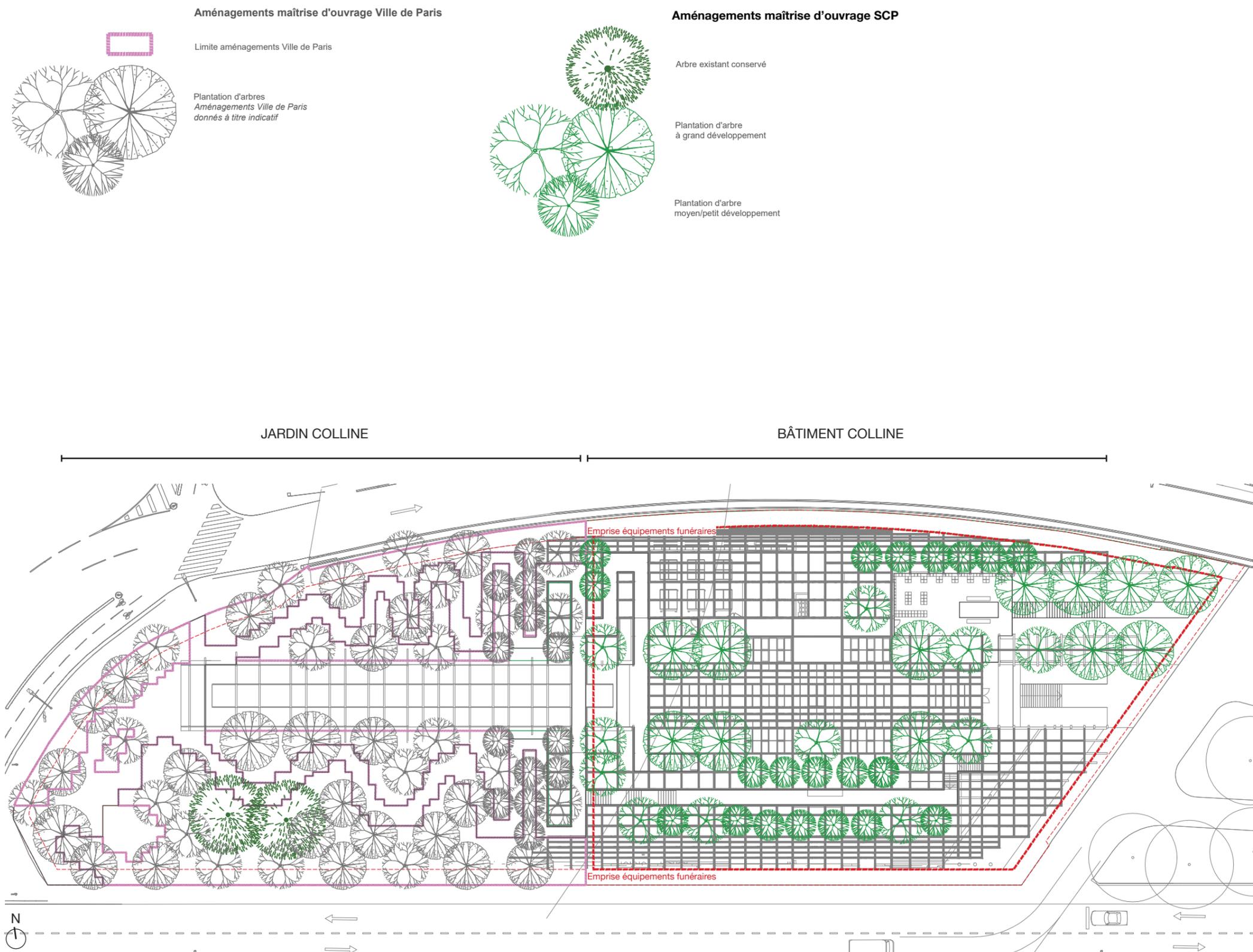
L'enjeu affiché par le projet de profiter de la construction de l'équipement funéraire pour créer une nouvelle pièce forestière s'appuie sur une stratégie de reboisement du site.

Le projet propose la plantation de 100 nouveaux arbres sur la globalité du site, dont :

- 44 prévus dans l'emprise de maîtrise d'ouvrage de la SCP (ratio de 1 arbre pour 28m<sup>2</sup> d'espace végétalisé)
- 56 dans l'emprise de maîtrise d'ouvrage Ville de Paris (ratio de 1 arbre pour 24m<sup>2</sup> d'espace végétalisé).

Avec les 2 arbres existants conservés, l'opération répond ainsi, avec un bilan final de 102 arbres, à l'abattage des 68 sujets sur les 70 aujourd'hui présents sur site.

Les arbres existants conservés seront ainsi inclus dans ce nouveau boisement. Les distances de plantation par rapport à ces arbres existants prendront en compte la taille de leur houppier et leurs besoins en lumière spécifiques.



# APPROCHE VÉGÉTALE

Stratégie de plantation

Les enjeux du projet sont la création d'un jardin boisé et d'un milieu riche par la réintroduction d'essences locales peu allergènes et le développement de strates végétales intermédiaires. La conception du jardin forestier jouera sur les contrastes et la lumière. Son sous-bois sera tantôt clair et transparent, composé de couvres-sols bas et de vivaces d'ombres.

Les masses arbustives seront implantées sur les franges de manière à renforcer l'idée d'écran protecteur du projet. Elles permettront ainsi de s'abstraire ponctuellement du contexte routier et notamment du périphérique.

La palette s'inspire des ambiances de sous-bois, en étant composée de plantes d'ombre. Elle introduit cependant des essences plus ornementales et plus jardinées, composant un sous-bois riche en floraisons et événements saisonniers. La strate arborée sera simple, d'essences principalement locales et durables, avec quelques pionniers permettant l'activation des sols. Nous privilégions les essences d'Île-de-France capables de s'adapter à un milieu hostile et à une atmosphère sèche et chaude.

Trois séquences végétales seront développées pour répondre aux différentes conditions d'usage et aux configurations urbaines du quartier :

- une lisière dense composée d'arbustes hauts au nord pour protéger le jardin des nuisances du périphérique.
- une futaie expressive caractérisée par un sous-bois jardiné au cœur du site.
- une futaie claire et élancée qui accompagnera la découverte du site au sud.

Les ambiances végétales s'inscrivent dans des logiques d'associations qui reposent sur un principe commun : celui de combiner à des masses arbustives structurantes pour le jardin (principalement persistantes), des strates vivaces et herbacées «souples et sauvages» presque mouvantes qui apportent une richesse végétale en variant fortement au gré des saisons.

